



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees

Question écrite n° 14506

Texte de la question

M Marcel Dehoux demande a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'il est dans ses intentions d'instaurer une concertation avec l'organe federatif des ecomusees « Ecomusees en France », ce qui permettrait de definir avant decision ministerielle les grands axes d'une politique coherente de developpement culturel et touristique a l'echelon national.

Texte de la réponse

Reponse. - La promotion du tourisme culturel a l'echelon national fait l'objet depuis 1987 d'une convention pluriannuelle entre le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire et le ministere charge du tourisme. C'est dans ce cadre qu'au niveau national, s'engage la concertation entre les deux ministeres afin de definir des objectifs s'appuyant sur une cooperation technique et financiere, et de developper des actions communes pour la valorisation touristique du patrimoine. La conservation, la mise en valeur, une meilleure connaissance du patrimoine par les publics francais et etranger constituent les objectifs de cette convention, qui comprend : un programme d'information des touristes ; la recherche de nouveaux produits touristiques tels que conception et realisation de circuits a theme, developpement et valorisation a l'etranger de l'ingenierie culturelle francaise ; la mise en place d'un outil d'observation et d'analyse commun aux deux ministeres pour apprecier les retombees economiques locales, les motivations et attentes des visiteurs, et developper une meilleure formation des partenaires culturels et touristiques. A cet effet, une commission permanente assure le suivi de la convention et la preparation des protocoles annuels passes entre les directions concernees du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, la direction de l'industrie touristique et le GIE Maison de la France. Par ailleurs, les collectivites locales interessees, notamment les regions, sont associees a la mise en place de programmes regionaux de tourisme culturel et invitent a leurs reflexions les organismes associatifs concernees localement et notamment gestionnaires d'ecomusees. Bien evidemment, les objectifs vises par cette convention interministerielle font l'objet d'une large concertation avec les associations concernees. Parmi celles-ci, les « Ecomusees en France » peuvent naturellement faire part au ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de toutes les suggestions ou remarques qu'ils estiment necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14506

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2741